



Tarifs Année scolaire 2025-2026

Les tarifs pour 2026-2027 seront votés en avril 2026

Les frais de scolarité sont payables à votre choix :

soit par trimestre, soit en 10 mensualités (de septembre à juin), soit en 12 mensualités (de septembre à août)
Montants indicatifs des échéances en fonction du calcul du logiciel en début d'année scolaire.

Modalités de Règlement	Externe	Demi- Pens.	Interne
Total Annuel	983 €	2 283 €	3 949 €
Par trimestre	1er trimestre 328,00 € 2ème trimestre 328,00 € 3ème trimestre 327,00 €	1er trimestre 761,00 € 2ème trimestre 761,00 € 3ème trimestre 761,00 €	1er trimestre 1 316,00 € 2ème trimestre 1 316,00 € 3ème trimestre 1 317,00 €
Par mois en 10 mensualités	9 mensualités à 98,00 € 1 mensualité à 101,00 €	9 mensualités à 228,00 € 1 mensualité à 231,00 €	9 mensualités à 395,00 € 1 mensualité à 394,00 €
Par mois en 12 mensualités	11 mensualités à 82,00 € 1 mensualité à 81,00 €	11 mensualités à 190,00 € 1 mensualité à 193,00 €	11 mensualités à 329,00 € 1 mensualité à 330,00 €

Les cotisations APEL par famille

Sont dues uniquement pour l'aîné de vos enfants inscrit dans l'enseignement catholique

Réduction pour frères et sœurs internes

Une réduction de 220€ est accordée à chaque interne d'une même famille

ASSURANCE SCOLAIRE :

Le conseil d'administration de l'OGEC Saint Jean a décidé de souscrire une assurance individuelle accident de groupe pour l'ensemble des élèves inscrits dans l'établissement. C'est pourquoi, nous vous invitons à ne pas contracter d'autre assurance individuelle accident pour votre enfant, puisque celle-ci ferait double emploi avec celle que nous vous avons souscrite.

OPTIONS (pour les demi-pensionnaires et externes)

- Etude surveillée : 58€ par trim., 174€ pour l'année.
- Repas supplémentaire : 9,20€ (Mercredi midi pour les demi-pensionnaires, repas occasionnel pour les externes)

FRAIS FACTURES EN PLUS

- **CLASSES OPTIONNELLES (engagement sur 1 an)**
 - Arts et culture : 1h/semaine - forfait 270,00€ /an soit 9€ la séance
 - Badminton : 1h/semaine - forfait 330,00€ /an soit 11€ la séance
 - Classe musicale : Piano 1h/formation musicale + 1h de cours individuel - forfait 495,00€ /an soit 16,50€ la séance
 - Culture de la langue anglaise + séjour à Londres de 3 jours - forfait 860,00€ /an
 - Option séjour à Londres de 3 jours - forfait 795,00 € /an
 - Danse moderne : 1h/semaine - forfait 270,00€ / an soit 9€ la séance
 - Drone et images 360° : 1h/semaine - forfait 390,00€ /an soit 13€ la séance
 - Pêche : 1h/semaine - forfait 360,00€ /an soit 12€ la séance
 - Théâtre : 1 h/semaine - forfait 390,00€ /an soit 13€ la séance
 - VTT: 2h/semaine - forfait 330,00€ /an soit 11€ la séance
- **ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES**
 - Licence association sportive
- **SÉJOURS ÉDUCATIFS ET LINGUISTIQUES**
- **LIVRES SCOLAIRES PERDUS OU ABIMÉS ET MATÉRIEL DÉGRADÉ**



Convention Financière

La présente convention règle les rapports entre le Collège Saint-Jean et les familles de ses élèves dans le domaine financier.

• FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription s'élèvent à 80 €. Ils doivent être réglés dès la demande d'inscription. Ils seront remboursés en cas de refus de l'inscription de la part de l'établissement ou de force majeure (redoublement, déménagement...). Ils ne seront pas remboursés en cas de désistement de votre part, quelle que soit la date à laquelle intervient celui-ci.

• FRAIS DE SCOLARITE

(Le tarif de l'année en cours figure à titre indicatif ci-contre- le tarif pour 2023-24 sera fixé en Avril 2023)

- La contribution des familles est dûe pour chaque élève.
- Les frais de demi-pension sont dûs par les élèves demi-pensionnaires, ils couvrent les repas des lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- Les frais de pension sont dûs par les élèves internes. Lorsque deux ou plus de vos enfants sont internes dans l'établissement une réduction des frais de pension est appliquée à chacun.
- Les cotisations : ces sommes sont perçues par l'établissement pour être reversées à des tiers. Elles comprennent entre autres une cotisation à une assurance individuelle accident à laquelle sont affiliés tous les élèves de l'établissement.
- Les frais d'activités éducatives et petit matériel divers englobent tout ce qui concerne les sorties éducatives, les frais de photocopies, les cahiers de TD. ..
- Goûter : frais du goûter de 9h55 et de 16h10, facturés aux demi-pensionnaires et externes qui souhaitent prendre ce goûter, il est compris dans les frais de pension.
- Etude : pour les externes et demi-pensionnaires qui restent en étude après 17h15. Cette somme est forfaitaire par trimestre, quelle que soit l'heure de sortie de l'élève après 17h15.

NOTRE VOLONTÉ : un tarif réellement "tout compris"

Nous nous engageons CLAIREMENT dès le début de l'année sur le COÛT RÉEL de la scolarité de votre enfant dans notre établissement.

Quelques exemples

- les livres étudiés en cours de français ou la réalisation de technologie sont compris,
- les frais de photocopies ou d'affranchissement des courriers sont inclus.

• FACTURATION

La totalité des frais de l'année scolaire vous est facturée début septembre et un échéancier vous est communiqué en fonction de votre choix de périodicité de règlement.

Les frais supplémentaires font l'objet d'une facturation en janvier et juillet.

Tout trimestre commencé est dû en totalité en cas de départ en cours d'année.

• RÈGLEMENT

La facture annuelle est payable à votre choix :

- en 3 trimestres (septembre, janvier, avril),
- en 10 mensualités (de septembre à juin),
- ou en 12 mensualités (de septembre à août).

En cas de non-paiement des sommes dûes, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève pour l'année scolaire suivante et en tout état de cause de recouvrer les sommes dûes par tout moyen légal.



Informations pratiques

📍 73, rue de Blâmont - 55100 VERDUN 📞 03 29 86 04 27 ✉ secretariat@stjean.fr 🌐 <https://college-saintjean.fr/>

Collège privé catholique de la 6^e à la 3^e sous contrat d'association
Possibilité de régime : INTERNAT, DEMI-PENSION, EXTERNAT

Classes optionnelles sportives, artistiques et numériques

1^{ère} langue vivante : ANGLAIS (+ découverte Allemand ou Espagnol en 6^e)
2^{ème} langue : ALLEMAND, ESPAGNOL
option : LATIN à partir de la 5^e

HORAIRES DE LA JOURNEE :

*(du lundi au vendredi soir,
pas de cours le mercredi après-midi)*

MATIN

Lever des internes vers 6h45

- 1^{er} cours : 8h10-9h00
- 2^{ème} cours : 9h05-9h55
- Récréation / goûter : 9h55-10h10
- 3^{ème} cours : 10h10-11h00
- 4^{ème} cours : 11h05-11h55

Repas et récréation de 11h55 à 13h25

APRES-MIDI

- 5^{ème} cours : 13h30-14h20
- 6^{ème} cours : 14h25-15h15
- 7^{ème} cours : 15h10-16h10
- Récréation / goûter : 16h10-16h25
- 8^{ème} cours ou étude : 16h25-17h15
- Récréation : 17h15-17h45
- Etude optionnelle : 17h45-18h45

Pour les internes : repas à 19h
puis récréation et coucher à 21h15

OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT

- Les demi-pensionnaires et externes (et les internes le lundi) doivent être présents le matin pour 8h00 au plus tard (établissement ouvert à partir de 7h10 sauf le lundi 7h30).
- Les externes sortent à 11h55 et doivent être rentrés pour 13h20 au plus tard.
- Le soir les externes et demi-pensionnaires sortent au plus tôt à 17h15, ou peuvent rester en étude dirigé jusque 18h45 au plus tard.
- Le vendredi soir, la sortie est possible à partir de 16h10, les élèves sont accueillis dans le collège jusqu'à 17h15 (établissement fermé à partir de 17h30).